**Cas n°2 : si le professionnel de l’expertise comptable n’a pas encore établi ou attesté des comptes annuels pour l’entreprise (création récente)**

**Modèle de courrier du client à présenter**

**au professionnel de l’expertise comptable pour obtenir l’attestation[[1]](#footnote-1)**

À l’attention du professionnel de l’expertise comptable de l’entreprise : .………………………..

……………………………………...………………………………………………………………...….,

Cette lettre, fournie à votre demande, s’inscrit dans le cadre de votre mission d’attestation prévue par la Région Ile-de-France pour bénéficier de l’**aide au loyer pour la relance des commerces** (Délibération No CR 2020-C01 modifiée du 4 décembre 2020).

En tant que responsable de l'établissement des comptes, de la conception et de la mise en œuvre des systèmes comptables et de contrôle interne destinés notamment à prévenir et à détecter les erreurs et les fraudes, nous vous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, les déclarations suivantes :

* l’effectif de l’entreprise en équivalent temps plein (ETP) au cours du mois de mars 2021 s’élève à xx salariés équivalent temps plein ;
* le chiffre d’affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de sa création, soit le jj/mm/aaaa, et le 19 mars 2021 s’élève à xxx xxx euros ;
* notre entreprise n’appartient pas à un groupe qui dépasse 2 millions d’euros de chiffre d’affaires hors taxes ou dont l’effectif dépasse 10 salariés en équivalent temps plein.

Lieu, date et signature

**Attestation des informations nécessaires à l’obtention**

**de l’aide au loyer pour la relance des commerces**

**mise en place par la Région Île-de-France[[2]](#footnote-2)**

A l’attention de (Madame / Monsieur) : ………..………………………………………………...….,

dirigeant de l’entreprise : …..……………………………………………………………………...….,

En notre qualité de professionnel de l’expertise comptable de l’entreprise : …………………...

……………………………………………………………………………………………………………

et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur le respect par votre entreprise des conditions définies par la Région Ile-de-France pour bénéficier de **l’aide au loyer pour la relance des commerces** (Délibération No CR 2020-C01 modifiée du 4 décembre 2020).

Il nous appartient d’attester que votre entreprise présente :

* un effectif exprimé en équivalent-temps plein (ETP) inférieur à 10 salariés au cours du mois de mars 2021 ;
* un chiffre d’affaires hors taxes mensuel moyen sur la période comprise entre la date de sa création, soit le jj/mm/aaaa, et le 19 mars 2021 inférieur à 166.666 euros ;

et qu’elle n’appartient pas à un groupe dépassant l’un de ces deux seuils.

Les informations attestées ont été établies sous votre responsabilité à partir des documents et informations que vous nous avez transmis.

En tant que professionnel de l’expertise comptable de votre entreprise, nous avons effectué [une mission d’enregistrements comptables (*à adapter selon le contexte*)]. Dans ce contexte, nous avons participé à l’élaboration de l’information attestée.

Notre intervention a été effectuée selon les règles déontologiques de notre profession et la norme professionnelle de l’Ordre des experts-comptables applicable aux missions d’assurance sur des informations autres que des comptes complets historiques. Elle aboutit à exprimer une assurance de niveau modéré.

En complément des travaux réalisés dans le cadre de notre mission comptable (*à adapter selon le contexte*), pour être en mesure d’établir la présente attestation, nous avons mené les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de notre jugement professionnel.

Sur la base de nos travaux, l’entreprise : ….………………………………………………………..

……………………………………………………………………………………………………………

située : ………………………………………………………………………………………..…………

respecte les conditions d’effectif (inférieur à 10 salariés au cours du mois de mars 2021) et de chiffre d’affaires hors taxes mensuel moyen depuis sa création (inférieur à 166.666 euros) fixées par la Région Ile-de-France et n’appartient pas à un groupe dépassant l’un de ces deux seuils.

Lieu, date et signature

1. Ce courrier peut être transmis par messagerie électronique ou simplement présenté au professionnel de l’expertise comptable. [↑](#footnote-ref-1)
2. Seule la présente attestation complétée, datée et signée par le professionnel de l’expertise comptable est à déposer sur la plateforme de demande en ligne. Ne pas joindre le courrier de saisine. [↑](#footnote-ref-2)